

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-31**

Nombres de conseillers

En exercice	10
Présents	08
Votants	08
Absents	02
Exclus	00
Procuration	00

Date de la convocation

13 octobre 2025

Date de l'affichage

13 octobre 2025

DE LA COMMUNE DE CRAS

Séance du mardi 21 octobre,

L'an deux mil vingt-cinq, à **20 heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) : BOSSAN Sébastien – SOEHNLEN Olivier

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) : DELACOUR Jean-Marie

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de Territoire d'Énergie Isère (TE38), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

OBJET

**MUTUALISATION
ET
VALORISATION
DES CEE**

Afin de pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune doit :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Énergie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails techniques et administratifs.

A défaut, il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2016, TE38 recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1^{er} janvier 2018 marque le début de la 4^{ème} période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par TE38, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par TE38 sachant que ces procédures ne se différencient qu'en fonction de leurs délais. Quoiqu'il en soit, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle mise à jour par délibération du Comité syndical du 23/09/2024, à établir entre TE38 et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à TE38. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution.
- Donne mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

Vote : 8 voix

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après le Dépôt en
Préfecture de Grenoble
Le
Et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.
A Cras, le 21 octobre 2025,

La/le secrétaire de séance

Le Maire,
N. DI MARIA



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'N. Di Maria', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de Cras' at the top, 'Isère' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a shield. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.